

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 29 mars 2012

DCM N° 12-03-19

Objet : Travaux dans des édifices classés : lancement des missions de maîtrise d'œuvre.

- . Eglise Saint-Eucaire (vitraux, élévations et cour)
- . Eglise Ste Ségolène (stabilité)

Rapporteur : Mme MERTZ, Conseiller Municipal

Suite aux diagnostics réalisés sur des édifices classés Monuments Historiques, il est proposé de lancer les missions de maîtrise d'œuvre concernant :

- l'Eglise Saint-Eucaire :

Suite à une délibération du Conseil Municipal du 31 mars 2011, une mission diagnostic portant sur les vitraux, élévations et cour de l'Eglise Saint Eucaire à Metz, édifice cultuel classé Monument Historique et propriété municipale a été réalisée par M. BOTTINEAU, Architecte en Chef des Monuments Historiques. Afin de pouvoir programmer des travaux d'urgence sanitaire, il est nécessaire de lancer les études de maîtrise d'œuvre dont le montant est estimé à 220 000 € Hors Taxes. Les services de l'Etat et le Conseil Général de la Moselle seront sollicités financièrement pour cette mission de maîtrise d'oeuvre, par le biais d'une demande de subvention ;

. l'Eglise Sainte-Ségolène :

Un diagnostic a été commandé par la Ville de Metz, en 2011, à M. BOTTINEAU, Architecte en Chef des Monuments Historiques portant sur la stabilité de l'Eglise Sainte-Ségolène à Metz, édifice cultuel classé Monument Historique et propriété municipale. Afin de pouvoir programmer des travaux d'urgence sanitaire, il est nécessaire de lancer les études de maîtrise d'œuvre dont le montant est estimé à 50 000 € Hors Taxes. Les services de l'Etat et le Conseil Général de la Moselle seront sollicités financièrement pour cette mission de maîtrise d'oeuvre, par le biais d'une demande de subvention ;

Suite à l'accord-cadre du 30 janvier 2012 relatif aux marchés de maîtrise d'œuvre des immeubles classés appartenant à la Ville de Metz, les études de maîtrise d'œuvre de ces projets sont confiées à l'Agence 2BDM.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les commissions compétentes entendues

VU le Code des Marchés Publics,

VU la loi n°95-127 du 8 février 1995 prise notamment en son article 8,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, pris notamment en son article L.2122-22,

VU la Décision du Conseil Municipal du 30 avril 2009 portant sur les délégations consenties par le Conseil Municipal à Monsieur le Maire au sens de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le décret n°2009-749 du 22 juin 2009 relatif à la maîtrise d'œuvre sur les immeubles classés au titre des Monuments Historiques,

VU le décret n°2007-1405 du 28 septembre 2007 modifié portant statut du corps particulier des architectes en chef des monuments historiques et adaptation au droit communautaire des règles applicables à la restauration des immeubles classés,

VU le décret n°2005-837 du 20 juillet 2005 relatif à la maîtrise d'œuvre de certains travaux portant sur les Monuments Historiques classés,

VU la délibération du Conseil Municipal du 16 décembre 2010 approuvant la mise en place des autorisations de programme et crédits de paiements,

VU la délibération du Conseil Municipal du 31 mars 2011 approuvant la réalisation d'une mission diagnostic portant sur les vitraux, élévations et cour de l'Eglise Saint Eucaire à Metz,

CONSIDERANT la nécessité d'entreprendre des opérations de restauration sur des édifices classés,

CONSIDERANT l'accord-cadre du 30 janvier 2012 relatif aux marchés de maîtrise d'œuvre des immeubles classés appartenant à la Ville de Metz, précisant que les études de maîtrise d'œuvre de ces projets sont confiées à l'Agence 2BDM.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **DE** lancer les études de maîtrise d'œuvre concernant des travaux d'urgence sanitaire portant sur les vitraux, élévations et cour de l'Eglise Saint Eucaire à Metz, édifice cultuel classé Monument Historique et propriété municipale, dont le montant est estimé à 220 000 € Hors Taxes ;

- **DE** lancer les études de maîtrise d'œuvre concernant des travaux d'urgence sanitaire portant sur la stabilité de l'Eglise Sainte-Ségolène à Metz, édifice cultuel classé Monument Historique et propriété municipale, dont le montant est estimé à 50 000 € Hors Taxes ;

- **DE** confier ces études de maîtrise d'œuvre à l'Agence 2BDM, conformément à l'accord-cadre du 30 janvier 2012 relatif aux marchés de maîtrise d'œuvre des immeubles classés appartenant à la Ville de Metz ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son délégué, à signer tout document contractuel se rapportant à ces opérations, notamment les marchés, ainsi que le ou les avenant(s) éventuel(s) conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics et dans la limite des crédits alloués.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son délégué, à exécuter en qualité de pouvoir adjudicateur, les marchés et les pièces contractuelles s'y rapportant et à procéder au paiement des sommes correspondantes.

- **SOLLICITE** les subventions auxquelles la Ville de Metz peut prétendre ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son délégué à signer toutes pièces contractuelles se rapportant aux dites subventions,

- Les crédits sont disponibles aux budgets des exercices concernés.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué :

Antoine FONTE

Service à l'origine de la DCM : Pôle Culture - Service du Patrimoine Culturel

Commissions : Affaires Culturelles, Travaux et Domaines, Finances

Référence nomenclature « ACTES » : 7.5

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 36

Absents : 19

Dont excusés : 9

Décision : ADOPTEE A L'UNANIMITE